

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-1095

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 38

À l'alinéa 228, substituer aux mots :

« sont punies des peines mentionnées »,

les mots :

« encourent les peines prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.